



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 avril 2025

OBJET :

DE-25-04-1-21) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA
SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION DE 21
LOGEMENTS SOCIAUX SIS 43, RUE DEFRANCE A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme
SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M.
BEAUFREÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M.
LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE,
M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-
RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M.
TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme
LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250409-lmc1H12978H1-DE
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2025 accordant à la société Immobilière 3F une surcharge foncière d'un montant de huit cent quarante mille euros (840 000 €), afin de réaliser l'acquisition de 21 logements sociaux (9PLUS/6PLAI/6PLS) au sein d'une résidence de 41 logements sis 43, rue Defrance à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 10 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 03 avril 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 10 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser l'acquisition de 21 logements sociaux (9PLUS/6PLAI/6PLS) au sein d'une résidence de 41 logements sis 43, rue Defrance à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé